

## Domaine Santé

## Filière Soins infirmiers

## Interprofessionnalité 3

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3001.F.24

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 2

Type :  Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

## 2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules IP1 et IP2 Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. [https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

**Compétences principales visées**

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/clients.
- Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.
- Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.
- Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- Elles prennent la responsabilité de la coordination des soins. Elles accompagnent, soutiennent et guident, le cas échéant, les autres membres de l'équipe intraprofessionnelle.
- Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.
- Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients.
- Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.
- Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérientiel des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.

**Objectifs généraux d'apprentissage**

- Choisir et utiliser des stratégies et outils de travail en équipe (ex : TeamSTEPPS) appropriés au contexte.
- Promouvoir l'autodétermination par l'information et le consentement éclairé des patients ou de leurs proches.
- Elaborer des objectifs d'équipe, en partenariat avec les patient.e.s et leurs proches, et mettre en œuvre un plan de soins centré sur leurs besoins.
- Coordonner les interventions entre professionnel.le.s, patient.e.s et proches, en se référant à un leadership approprié.
- Gérer les divergences et résoudre les éventuels conflits dans un esprit de collaboration et de soutien mutuel.
- Mobiliser, à travers différents cas et contextes de soins, le réseau de santé et les différents acteurs et partenaires impliqués
- Se référer aux connaissances scientifiques et aux données probantes pour argumenter sa réflexion

---

**4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**

---

**Contenus**

- Connaissances pratiques et/ou théoriques professionnelles spécifiques nécessaires à l'intervention dans différents contextes de soins complexes (hospitalier, domiciliaire, transition de soins)
- Facteurs humains (leadership & followership, organisation & management, culture de la sécurité)
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé, coordination des soins
- Raisonnement clinique

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

- Simulations interprofessionnelles
- E-learning
- Lectures et activités préparatoires

**Exigences de fréquentation :**

Présence obligatoire à 100%

Les pratiques simulées interprofessionnelles ainsi que leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être justifiée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent la non-obtention des crédits. En cas d'absence annoncée et justifiée, les modalités de rattrapage sont définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

---

## 5. Modalités d'évaluation et de validation

---

### Initial

L'évaluation du module repose sur :

- A. La réalisation des e-learning
- B. Une évaluation « acquis » ou « non acquis » de la participation aux simulations interprofessionnelles et du professionnalisme, ainsi qu'aux activités d'apprentissage associées.

La validation du module repose sur le qualificatif « acquis » au point B. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation à la simulation ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire.

### Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module  Pas de remédiation

Si l'évaluation des pratiques simulées (B) est « non acquis » : l'étudiant-e doit réaliser un travail écrit complémentaire individuel dont les modalités de rattrapage sont définies par le responsable de module.

En cas d'absence non justifiée, un travail écrit individuel sera demandé. Il est équivalent à une soixantaine d'heures et portera sur une démarche d'auto-évaluation de l'acquisition des compétences génériques (interprofessionnelles) de ce module dans le cadre d'un des scénarios de pratiques simulées qui étaient prévus pour l'étudiant-e en question. Le travail est noté « acquis » ou « non acquis ».

- Modalités : Travail écrit
- Période : semaine 7

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir le qualificatif « acquis »

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

### Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Sur demande écrite dûment motivé de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

---

## 6. Bibliographie principale

---

Se référer au Syllabus

---

## 7. Responsable de module

---

**Responsable** : Jessica Garcia

**Enseignants** : Enseignants-tes et assistants-tes de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 1<sup>er</sup> septembre 2024 par

Walter Zecca  
Responsable de la filière Soins infirmiers